

COMITÉ DE DISCIPLINE
Chambre de l'assurance de dommages

Audience du 18 février 2022

(par visioconférence)

Vice-président :

M^e Daniel Fabien

Membres :

M. Antoine El-Hage, courtier en assurance de dommages

M. Benoît Latour, courtier en assurance de dommages

Procureure de la plaignante :

M^e Maryse Ali

Procureur de l'intimé :

M^e Éric Lemay

RÔLE

9h30 **Syndic de la Chambre de l'assurance de dommages**
C.
Katy Richard
Courtier en assurance de dommages des particuliers (4B)
Certificat n° 170124
Plainte n° 2021-09-02(C)

(Audition sur culpabilité et sanction)

Nature de la plainte :

- Chef 1 a conseillé l'assurée XXXX-6553 Québec inc. quant à des protections d'assurance pour une terre à bois lui appartenant, en contravention avec l'article 2 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* et l'article 7 du *Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant*;
- Chef 2 a exercé ses activités de manière négligente et/ou n'a pas agi avec transparence envers les assurés A.T. et N.B., en omettant de leur décrire les nouvelles conditions audit contrat d'assurance et les protections proposées, en contravention avec les articles 27 et 39 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et les articles 25 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*;
- Chef 3 a fait des déclarations aux assurés A.T. et N.B. fausses, trompeuses et/ou susceptibles de les induire en erreur :
 - a. Les 23 et 24 avril 2020, concernant l'émission rétroactive d'un contrat d'assurance;
 - b. Les 24 avril et 4 mai 2020, concernant la réception d'une confirmation des modifications au renouvellement du contrat d'assurance;

contrevenant ainsi, à chacune de ces occasions, à l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et aux articles 15, 25, 37(1), 37(5) et 37(7) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétaire du Comité de discipline au (514) 842-2591 poste 303 ou 1 800 361-7288.